



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) BASSEE-VOULZIE

Réunion d'installation de la commission locale de l'eau (CLE)

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU MARDI 17 OCTOBRE 2017
A L'AGORA MICHEL BAROIN DE NOGENT SUR SEINE

ORDRE DU JOUR

- ④ Propos introductifs de la Madame la Sous-Préfète de Nogent sur Seine ;
- ④ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ④ Présentation du SAGE :
 - contexte réglementaire ;
 - périmètre ;
 - enjeux ;
 - acteurs ;
 - volet financier.
- ④ Identification des commissions thématiques ;
- ④ Examen et adoption des règles de fonctionnement de la CLE;
- ④ Elections
 - du Président ;
 - des Vice-Présidents ;
 - du bureau composé des 3 collèges ;
- ④ Désignation de la structure porteuse ;
- ④ Définition du calendrier de travail ;
- ④ Questions diverses.

PRESENTS

Prénom, Nom	Organisme
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	
Jacques BEAUJEAN	Conseil Régional Grand Est
Eric JEUNEMAITRE	Conseil Régional d'Ile-de-France
Michèle CROUZET	Conseil Départemental de l'Yonne
Jean-Claude LELOUARD	Conseiller Municipal de Romilly-sur-Seine
Paul BUJAR	Maire de Villenauxe la Grande
Raphaële LANTHIEZ	Maire de Soligny les Etangs
Laurence DUTEURTRE	Maire d'Origny le Sec
René EFLIGENIR	Conseiller Municipal d'Ossey les Trois Maisons
Jean-Claude BOLLEART	Maire de Trancaul
Alain BOYER	Maire de Barbuise
Jocelyne ROUSSEAU	Maire de Montgenost
Jean-Claude LACAUGIRAUD	Conseiller municipal de Marcilly-sur-Seine
Anne-Marie CHARLE	Maire de Saint Sauveur les Bray
Emmanuel MARCADET	Maire de Bray-sur-Seine
Jean-Pierre DELANNOY	Maire de Chalmaison
Robert VILLAIN	Adjoint au maire de Sigy
Michel FORGET	Maire de Luïseraines
Jean-Pierre ROCIPON	Maire de Melz-sur-Seine
Alain BONTOUR	Adjoint au maire de Chenoise
François CORMEROIS	Maire de Perceneige
Daniel VILLETTE	Communauté de Communes du Pays de Montcerau
Claire CRAPART	Communauté de Communes du Provinois
Roger DENORMANDIE	Communauté de Communes de la Bassée-Montois
Christian TRICHE	Communauté de Communes du Nogentais
Michel LAMY	Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine
Jean-Marie CAMUT	Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson
Moïse BIROST	Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais
André PITOU	Communauté de Communes de l'Yonne Nord
Michel FORGET	Syndicat Intercommunal des travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence
Nicolas JUILLET	Syndicat départemental des eaux de l'Aube
Guy DOLLAT	Syndicat départemental des eaux de l'Aube
Philippe BRUNET	SIA de la Vallée de la Seine
Frédéric MOLOSSI	EPTB Seine Grands Lac
COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS	
Gérard MAHOT	Chambre d'agriculture de l'Aube
Lionel Le Maire	Chambre nationale de la batellerie artisanale
Philippe GAVELLE	Fédération de pêche de la Seine-et-Marne
Benoit BREVOT	Fédération de pêche de l'Aube
Roger PARTENERE	Fédération des chasseurs de l'Aube

Mariane COQUET	Fédération des chasseurs de l'Aube
Fabrice FREBOURG	UNICEM Ile-de-France
Thomas WEINBRECK	UNICEM Champagne-Ardenne
Gilles NAUDET	Pro-Natura Ile-de-France
Violaine MESLIER	AGRENABA
Stanislas LAMARCHE	Association France Nature Environnement
Vincent CHRETIEN	Electricité de France
Dominique CLYTI	Syndicat des irrigants de l'Aube
Sandrine GUITTON	Association nature du Nogentais
Louis ALBESA	Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau
COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS	
Elise CARNET	Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France
Yohan SOLTERMANN	Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand-Est
Jean-Paul MONTEL	Préfecture de la Marne
Laurent BEDU	Direction Départementale des territoires de la Seine et Marne
Hélène KERISIT	Direction Départementale des territoires de l'Aube
Hélène MARIE	DDARS 77
Patricia LABAT	Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Francis SCHNEIDER	Agence de l'Eau Seine-Normandie
Matthieu AUGERY	ONF
Olivier MONFORT	VNF
Laurence CARNOT	Centre Régional de la propriété forestière de Champagne Ardenne
MEMBRES INVITES (HORS CLE)	
Jacques PLACE	Département de Seine-et-Marne
David CLAUDE	Communauté de Communes du Provinois
Anne-Sophie BALLARD	Agence de l'Eau Seine Normandie
Christèle DUVAL	Agence de l'Eau Seine Normandie
Stéphane GILLIS	SDDEA
Clément DABERT	SDDEA
Dominique THOMAS	Communauté de Communes du Nogentais
Nolwenn LUCAS	DDT77
Didier LAROSE	SDDEA

EXCUSES

Prénom Nom	Organisme
	Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
Isoline MILLOT	Conseil Départemental de la Seine-et-Marne
Gérard ANCELIN	Conseil Départemental de l'Aube
Julien VALENTIN	Conseil Départemental de la Marne
Patrick MARTINAND	Maire de Saint Brice
Annick LANTENOIS	Maire de la Chapelle Saint Sulpice
Éric JEUNEMAITRE	SMAE du Bassin de la Voulzie et du ru des Méances
	Chambre de commerce et de l'industrie de la Seine-et-Marne
	Chambre de commerce et d'industrie de l'Aube
	Chambre d'Agriculture de la Seine-et-Marne
	Association des chargeurs et transporteurs pour le développement du trafic fluvial sur la Seine
	Union Française des Consommateurs
	Eau de Paris
	Préfecture de la Région Ile-de-France
	Préfecture de la Région Grand-Est
	Préfecture de l'Aube
	Préfecture de l'Yonne
	Agence Régionale de Santé Grand-Est
	Agence Française pour la biodiversité
	Muséum national d'histoire naturelle

LISTE DES MEMBRES DETENANT UN MANDAT

1^{er} collègue

Raphaële LANTHIEZ, maire de Soligny les Etangs : a reçu mandat de Gérard ANCELIN, représentant le conseil départemental de l'AUBE

3^{ème} collègue

DRIEE ILE DE FRANCE (Elise CARNET) : a reçu mandat du préfet de région Ile de France, préfet coordonnateur de bassin

ARS ILE DE FRANCE (Mme Patricia LABAT) : a reçu mandat de l'ARS GRAND EST

DREAL GRAND EST : a reçu mandat de l'AFB

1. PROPOS INTRODUCTIFS DE MADAME LA SOUS-PREFETE DE NOGENT SUR SEINE

Le quorum étant atteint, la réunion d'installation de la CLE peut valablement débiter.

Pour rappel, le périmètre du SAGE comprend le bassin-versant de la Seine entre les confluences de l'Aube et de l'Yonne, il s'étend sur 3 régions administratives, l'Île de France, la Bourgogne-Franche Comté et la Région Grand Est ainsi que 4 départements, la Seine et Marne, l'Aube, la Marne et l'Yonne.

Il représente 120 000 habitants sur une superficie de 1 700 km².

Le SAGE a pour objectif de définir sur ce territoire une politique locale de gestion équilibrée et durable de l'eau qui permette tout à la fois la coexistence de différents usages tout en s'assurant que la satisfaction des besoins soit compatible avec la pérennité et le bon état des ressources en eau et des milieux aquatiques.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance chargée de piloter l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SAGE.

Elle constitue le noyau décisionnel du SAGE et joue le rôle de parlement local de l'eau tout au long des nombreuses démarches. Elle rassemble à cet effet les différents acteurs du territoire, c'est un organe de concertation, de mobilisation, de débat et de prise de décisions.

La réunion d'installation de ce jour est le fruit d'un travail partenarial mené depuis 2014 au sein d'un comité de pilotage constitué d'élus et de représentants de l'Etat.

Les réflexions préalables menées dans cette phase dite d'émergence ont porté sur la définition d'un périmètre cohérent, l'identification des principaux enjeux du territoire, la composition de cette instance représentant l'ensemble des acteurs du territoire, l'identification d'une structure porteuse qui soit légitime sur l'ensemble du périmètre et qui sera désignée au cours de cette séance d'installation.

En février 2015, une réunion avait été organisée par les services de l'Etat pour présenter la démarche du SAGE à l'attention de tous les acteurs de l'eau des 4 départements concernés.

Le projet de délimitation du périmètre a fait ensuite l'objet d'une consultation officielle auprès des communes et collectivités territoriales concernées. Ce périmètre a été validé par un arrêté inter-préfectoral du 2 septembre 2016.

La CLE a été créée par arrêté préfectoral du 26 septembre 2016 et sa composition a été fixée par un arrêté du 15 juin 2017.

La réunion de ce jour marque une nouvelle étape du SAGE qui entre pleinement dans sa phase d'élaboration à laquelle les membres de la CLE sont appelés à participer le plus activement possible. Cette phase sera structurante pour la politique de l'eau, elle permettra d'établir et d'élaborer les orientations nécessaires à la gestion équilibrée et durable de l'eau.

2. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Raphaële LANTHIEZ, maire de Soligny les Etangs et Vice-Présidente de la Communauté de Communes du Nogentais, est désignée secrétaire de séance.

3. PRÉSENTATION DU SAGE

L'ensemble des présentations sont jointes à ce compte-rendu :

- Contexte réglementaire et périmètre du SAGE : DREAL Grand Est ;
- Principaux enjeux pour les territoires de la Bassée-Voulzie : SDDEA ;
- Modes de fonctionnement d'un SAGE : DDT 77 ;
- Volet financier : AESN.

4. IDENTIFICATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

La CLE a la possibilité, ce n'est pas obligatoire, de mettre en place des commissions thématiques ou géographiques. En général, il s'agit de groupes de travail de 10 à 20 personnes, répartis sur les 3 collèges auxquelles peuvent se joindre des personnes extérieures.

Mme Delorme, directrice des Bassins du SDDEA, présente les objectifs et le fonctionnement de ces groupes de travail ainsi que la proposition de commissions thématiques préparée par le comité restreint qui a travaillé en amont de cette réunion (cf. présentation jointe). Cependant, seule la CLE peut décider de ces commissions, de leur existence, de leur nombre et de leur sujet.

Les trois thématiques retenues sont :

- la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.
- l'aménagement du territoire et des solidarités.
- la protection des milieux aquatiques qui va de pair avec la gestion des inondations.

5. EXAMEN ET ADOPTION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

Hélène Kerisit, chef du service Police de l'Eau de la DDT de l'Aube, expose que la Commission Locale de l'Eau doit se doter de règles de fonctionnement. C'est un préalable aux différentes élections et à la désignation de la structure porteuse dans un second temps.

Les règles de fonctionnement font partie d'un document qui avait été adressé avec leur invitation à chaque membre de la CLE (document en pièce jointe) :

- Elles fixent les modalités d'élection du Président de la CLE par le collège des élus lors d'un scrutin majoritaire à deux tours avec la possibilité de procéder à un vote à main levée si tous les membres du 1^{er} collège en sont d'accord ou, à défaut, par un vote à bulletin secret ;
- Il est proposé que soient élus 4 Vice-Présidents pour assister le Président de la CLE dans la conduite et le suivi des travaux d'élaboration ;
- Elles définissent le fonctionnement et le rôle du bureau de la CLE. Il est proposé que ce bureau soit composé de 20 membres dont 10 membres issus du collège des élus (dont le Président et des Vice-Présidents) et respectivement 5 membres des 2^{ème} et 3^{ème} collèges ;

- Elles ouvrent la possibilité de constituer des groupes de travail thématiques présentés précédemment qui sont composés de membres volontaires de la CLE et présidés par des membres du bureau ;
- Elles rappellent les dispositions fixées par le code de l'environnement telles que, pour la CLE, une réunion annuelle au minima et la rédaction d'un rapport annuel sur ses travaux.

La délibération sur ces règles de fonctionnement requiert la présence ou la représentation de 2/3 des membres, l'adoption se faisant ensuite à la majorité.

Après avoir répondu à la question concernant la demande de suppression d'un alinéa de l'article 5 "Commission Locale de l'Eau", où il est précisé que la durée du mandat en ce qui concerne les élus sera fonction du renouvellement des conseils municipaux, les règles de fonctionnement de la CLE sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. ELECTIONS

a) du Président

L'élection du Président de la CLE est faite pour une durée de 6 ans à la majorité absolue des voix par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, des établissements publics locaux et doit lui-même en être issu. Le vote peut se faire à main levée ou à bulletin secret.

M. Nicolas JUILLET, Président du SDDEA, se porte candidat et après un vote à main levée, il est élu Président de la CLE à l'unanimité moins sa propre abstention (PV d'élection en pièce jointe).

b) des Vice-Présidents

Se sont présentés et ont été élus à l'unanimité aux postes de Vice-Présidents issus du collège des élus :

- Mme Claire CRAPART de la Communauté de Communes du Provinois ;
- Mme Raphaële LANTHIEZ de la Communauté de Communes de Nogent sur Seine ;
- M. Roger DENORMANDIE de la Communauté de Communes de Bassée-Montois ;
- M. Michel LAMY de la Communauté de Communes des Portes de Romilly.

c) Des membres du bureau composé de 3 collèges

Après s'être concertés au sein de chacun des collèges pour proposer au vote une liste de membres des différents collèges, sont élus à l'unanimité :

- pour le collège des usagers :
 - M. Roger PATENERE de la Fédération des chasseurs de l'Aube ;
 - M. Philippe GAVELLE de la Fédération de Pêche de la Seine et Marne ;
 - M. Gérard MAHOT de la chambre d'agriculture de l'Aube ;
 - M. Thomas WEINBRECK de l'UNICEM Champagne Ardenne ;
 - M. Stanislas LAMARCHE de l'Association Nature Environnement de Seine et Marne ;
 - M. Vincent CHRETIEN pour EDF-CNPE de Nogent sur Seine.

Il est ainsi décidé d'ajouter un membre supplémentaire dans ce collège par rapport aux règles de fonctionnement initialement prévues (6 au lieu de 5), afin d'assurer une meilleure représentation des différents usages au sein du bureau de la CLE.

- pour le collège des élus (en plus du Président et des 4 Vice-Présidents cités ci-dessus) :
- Mme Anne-Marie CHARLE de la Communauté de Communes de Bassée-Montois, Maire de Saint Sauveur lès Bray ;
- Mme Jocelyne ROUSSEAU de la Communauté de Communes de Sézanne et du Sud-Ouest Marnais, Maire de Montgenost.
- M. Alain BOYER de la Communauté de Communes de Nogent sur Seine, Vice-Président du syndicat de démoustication de l'Aube, Maire de Barbuise ;
- M. François CORMEROIS pour le département de l'Yonne, Maire de Perceneige ;
- M. Jean-Pierre ROCIPON, Maire de Melz sur Seine.

Les membres du 3^{ème} collège représentant les services de l'Etat sont désignés par Mme la Sous-Préfète :

- M. le Directeur de la DDT de Seine et Marne ou son représentant ;
- M. le Directeur de la DDT de l'Aube ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de la DRIEE Ile de France ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de la DREAL Grand-Est ou son représentant ;
- Mme la Directrice de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant.

A noter que l'EPTB Seine Grands Lacs sera également invité aux travaux du SAGE puisqu'il fait intégralement partie de la gestion globale du bassin de la Seine et notamment de l'amont de Paris.

7. DESIGNATION DE LA STRUCTURE PORTEUSE

Le SDDEA (Syndicat mixte ouvert de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de la démoustication) est proposé comme structure porteuse. Ses compétences dans de nombreux domaines permettent de posséder une vision précise des différents enjeux de ce dossier.

Le SDDEA a son siège aux Vassauls à Troyes. Il est doté d'une antenne à Nogent sur Seine en plein cœur de la Bassée, où pourrait être basée la personne qui sera recrutée pour l'animation du SAGE. Elle y bénéficiera de toute l'infrastructure et des services supports.

Par rapport au coût global moyen de 300 000 € après subventions, sur 6 ans, estimé par M. Schneider pour l'élaboration d'un SAGE, le recrutement de l'animateur sera rapidement mis en œuvre afin de faire la synthèse des nombreuses études déjà réalisées par les associations environnementales, les carriers, VNF, CNPE et les différentes associations de chasse et de pêche. Des compléments d'études seront menés pour pallier aux manques sur les sujets non encore abordés.

La participation financière ne pourra être évaluée raisonnablement qu'à l'issue de cette synthèse.

Par un vote à l'unanimité, le SDDEA est désigné structure porteuse du SAGE.

8. DEFINITION DU CALENDRIER DE TRAVAIL

La première étape sera un recensement de toutes les études qui existent sur le territoire.

A partir de cet état des lieux seront élaborés différents scénarios qui seront soumis à l'approbation de la CLE afin de définir une stratégie à mettre en place.

Sur cette base, l'animateur pourra rédiger les 4 principaux documents qui constituent le SAGE : le plan d'aménagement et de gestion durable, le règlement, le rapport environnemental et le rapport de présentation.

Après validation et prises des arrêtés, le SAGE pourra passer en phase de mise en œuvre.

9. QUESTIONS DIVERSES

Est-il prévu un espace de partage ou un site internet à partir duquel il sera possible de consulter les documents de travail présentés ce soir ou à venir ?

A partir du moment où les membres ont bien communiqué leur adresse de courriel, il leur sera envoyé un lien vers l'espace où ils pourront télécharger tous les documents.

Sans autre question, Madame la Sous-Préfète remercie la ville de Nogent pour le prêt de l'Agora Michel Baroin et les présents pour leur participation à la CLE.

Compte-rendu établi le 19 décembre 2017

La Sous-Préfète de Nogent sur Seine



Catherine LABUSSIÈRE

Le Président de la commission locale de l'eau



Nicolas JUILLET

Pièces jointes :

- Règles de fonctionnement de la CLE
- PV d'élections
- Supports de présentation

